

été tenus par les Pères Franciscains sur sa personne et son administration. Le P. Albert de l'Étoile, gardien, s'en excuse dans la lettre suivante :

« Monseigneur,

« Ayant appris que Votre Grandeur avait soupçonné notre communauté d'avoir donné dans les mouvements qui sont arrivés dans le bourg de la Guillotière au sujet du placement de l'église paroissiale, il m'a paru de mon devoir et du plus profond respect que nous vous avons voué, de vous rendre compte, Monseigneur, de notre conduite, et assurer Votre Grandeur que notre soumission à ses ordres, je dis même à ses intentions, a été tellement exacte et inviolable que bien loin d'avoir eu aucune part à tout ce qui s'est passé, nous n'avons jamais démenti par aucune de nos paroles et de nos démarches la respectueuse déférence qui est due et que nous devons inspirer aux ordres d'un si grand et si équitable prélat. Si je n'ai pas assez l'honneur d'être connu de Votre Grandeur pour en être cru, et que le témoignage de notre R. P. Provincial de Paris, qui aura l'honneur de l'instruire de notre conduite, lui soit suspect, je ne vous demande, Monseigneur, pour toute grâce que la seule justice que Votre Grandeur voudrait bien rendre au dernier de son diocèse, de faire informer par qui elle trouvera bon de la vérité du fait, prêt à être puni comme séditieux, si une seule de nos démarches dément ce que j'ai l'honneur de lui marquer, mais très sûr que nulle personne au monde ne peut, sans nous imposer du tout, rendre un témoignage contraire. J'ose même dire que notre conduite en ce point a été si bien soutenue et uniforme que tout autre moins jaloux de son devoir aurait pris soin de la faire remarquer à